SnesVersaillesinfos

n°3 - 23 septembre 2008

Tous ensemble contre la précarité

Editorial

SOMMAIRE

P. 1 Editorial

P. 2 CACMA et élections pro 2008

P.3 Fiche de suivi syndical

P.4 Réunion des non titu

Le Médiateur de la République, saisi par le SNES sur le sort des personnels précaires de l'Education nationale, a organisé une Table ronde le 4 juin dernier avec les organisations syndicales. Les syndicats de la FSU (SNES, SNEP et SNUEP) y ont fait valoir leurs revendications : arrêt du recours à la vacation, réemploi des non titulaires et un plan de titularisation pour tous permettant d'accéder au statut de fonctionnaire. Le Médiateur doit rencontrer Xavier Darcos le 30 septembre pour lui faire part des propositions qu'il a retenues de cette Table ronde. Le SNES remettra les centaines de témoignages de non titulaires qui lui sont parvenus et demandera une audience sur la précarité au Ministre.

En attendant, la politique de réduction des emplois publics aggrave la précarité. Les suppressions massives de postes à cette rentrée (- 974 postes à Versailles) ont provoqué le blocage du mouvement intra dans l'académie : faute de postes en établissement, de nombreux titulaires n'ont pu muter. Les tensions sur le potentiel de remplacement se sont aggravées. Pour les personnels précaires ces choix budgétaires entraînent un chômage accru à la rentrée avec comme seule perspective contrainte les vacations de quelques heures. De nombreux non titulaires se voient ou se verront refuser l'accès au CDI pour des interruptions minimes. Cette logique se poursuit pour la rentrée 2009 avec l'application de la RGPP (Révision générale des politiques publiques : suppression de 80 000 emplois dans l'Education entre 2009 et 2012). Le Gouvernement annonce la suppression de 13 500 emplois dans l'Education pour la rentrée 2009 : ceci impliquera aussi forcément une baisse du nombre de postes aux concours et donc moins de possibilités de titularisation.

Dans ce contexte, il importe donc de se mobiliser massivement et collectivement:

° **Le 7 octobre** : le SNES appelle les personnels du second degré à ue journée nationale de grève et de manifestation

° **Le 8 octobre**, réunion des non titulaires organisée par le SNES Versailles (voir p.4) pour faire le point sur la rentrée tant individuellement que collectivement.

° **Le 19 Octobre,** en participant massivement à la **manifestation nationale unitaire** de toute l'Education (personnels, parents , jeunes) et des citoyens.

En outre, **pour la première fois, les non titulaires vont pouvoir élire le 10 novembre prochain des représentants qui siègeront au niveau académique dans une commission consultative paritaire.** Ces élections qui sont depuis longtemps une revendication de la FSU sont un enjeu majeur. Les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP) y présenteront des listes communes. Ces élections doivent permettre la participation la plus large des non titulaires. Les instances paritaires qui seront mises en place doivent être le lieu d'expression des revendications des non titulaires en face d'une Administration rectorale qui fait tout pour minimiser l'imporance de ces élections et la représentativité des ces instances.

En effet, le Recteur a fait le choix de la seule modalité de vote par correspondance avec une date très avancée (le 10 novembre). Il refuse d'élargir les modalités au vote à l'urne et de fixer les élections au 2 décembre avec celles des personnels titulaires (ce qui réduit le corps électoral de façon significative). Une audience intersyndicale à l'initiative des syndicats de la FSU est prévue le 24 septembre avec le Recteur sur ces points.(compte rendu sur le site du Snes : www.versailles.snes.edu).

Seule une mobilisation massive peut faire avancer nos revendications :

⇒ **En étant nombreux dans les actions pour la défense du service public**

⇒ **En rejoignant les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP)**

⇒ **En votant pour la liste qu'ils présenteront afin d'avoir les élu(e)s les plus combatifs pour porter les revendications des non titulaires aux cotés de toute la profession.**

Marie-Damienne Odent, Jean-Marie Barbazanges, Olivier Maisondieu

N° Commission paritaire 0708S05547 N°ISSN en cours. Hebdomadaire prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros. Edité par section académique de Snes de Versailles (Syndicat national des enseignements du second degré) 3 rue Guy de Gouyon du Verger – 94112 Arcueil cedex – Tél. : 08 03 11 11 84. Directeur de publication Jean-jacques Duchon. Imprimé par l'imprimerie spéciale du

Compte rendu du groupe de travail concernant les avis défavorables au recrutement des contractuels en CDD du 04/07/2008

Alors que la Commission sur les Maîtres auxiliaires (CACMA) s'était déroulée dans des conditions normales avec la prise en compte de plusieurs de nos demandes, le groupe de travail sur les avis défavorables au renouvellement des contractuels en CDD a été une parodie.

Sept collègues étaient concernés dont certains avec une ancienneté conséquente. D'autres s'étaient vus imposer des postes bivalents en LP et avaient été inspectés dans la discipline pour laquelle ils n'avaient pas été formés.
Contrairement aux années antérieures, l'administration a rapidement fait savoir que ce groupe de travail n'avait pour seul but que l'information des élu(e)s du personnel mais qu'aucun avis ne serait changé. L'administration a invoqué le caractère non officiel de cette réunion (contrairement à la Cacma qui est une instance reconnue).
Il va s'en dire que l'administration avait déjà décidé le non renouvellement des contrats de 7 collègues stipulant qu'il ne s'agissait pas de licenciements puisque ces collègues verraient simplement leur contrat non renouvelé !

Les élu(e)s de la FSU (SNES, SNUEP et SNEP) ont fait savoir que cette manière de procéder était inacceptable et que jamais nous n'avions fonctionné comme cela. L'administration a fait la sourde oreille et s'est contentée d'égrainer les éléments à charge contre les collègues sans écouter les arguments des représentants des personnels. Le SNES a condamné avec force cette attitude qui montre un mépris pour les personnels et leurs représentants. Il s'agit d'un véritable déni du dialogue social et montre l'indifférence de l'académie envers les centaines de contractuels et de vacataires employés sans accompagnement pédagogique et sans perspective de titularisation. Le SNES réaffirme qu'à partir du moment où des enseignants non titulaires sont recrutés, l'administration a le devoir de les accompagner et non de les sanctionner sans autre forme de procès !

Le SNES, le SNUEP et le SNEP syndicats de la FSU invitent l'ensemble des collègues à se mobiliser dans le cadre des réunions et actions et de se saisir de l'élection des Commissions Consultatives Paritaires pour conforter la conception du paritarisme que défendent les élu(e)s SNES, SNEP et du SNUEP.

Dans le même ordre d'idée, face au refus de l'administration de mettre en place un barème transparent pour les affectations, le SNES invite les collègues à remplir la « fiche de suivi syndical» (voir page 3) afin de permettre aux élu(e)s d'intervenir pour vérifier chaque situation (ancienneté, conditions d'affectation…).

Les élu(e)s SNES, SNEP, SNUEP présents à ce « groupe de travail »

Elections professionnelles : élisez vos représentants

Voter Snes, Snep, Snuep / Fsu, c'est dire non à la précarité !

Contrairement à l'idée que propagent avec complaisance les gouvernements successifs, il n'y a pas de fatalité à « *avoir un volant incompressible de précaires* » ! Pour le Snes, le Snep et le Snuep, toutes les missions de remplacement doivent être effectuées par des titulaires avec un vrai statut de titulaire remplaçant. Or la politique menée (4500 nouvelles suppressions d'emplois dans le 2nd degré après ceux de l'an dernier) vise à réduire le nombre de fonctionnaires dans le but affiché de financer les baisses d'impôt qui ne profitent qu'aux plus aisés (bouclier fiscal). Ces attaques contre l'emploi public se traduisent par une dégradation du Service public et une explosion de la précarité avec le tarissement des recrutements aux concours. On est bien loin de l'intérêt des élèves et des personnels…
Divers plans de titularisation ont, par le passé, permis à des milliers de non titulaires d'accéder au statut de fonctionnaire sans mette en péril les finances publiques. Depuis 2005 et la fin des concours réservés et examens professionnels instaurés sur 5 ans par le plan Sapin, aucune voie de titularisation n'existe en dehors des concours externe et interne (lorsqu'il est ouvert). Le gouvernement fait donc le choix de maintenir des milliers de collègues dans la précarité. Le CDI n'est pas une garantie d'emploi, même s'il permet d'améliorer des situations individuelles.

Quant au Rectorat de Versailles, il refuse depuis des années de mettre en place un barème pour les affectations et d'être transparent. Le Snes doit fréquemment intervenir pour que les droits des collègues soient respectés.

Le SNES, le SNUEP, et le SNEP ont obtenu, après plusieurs années de bataille, que les non titulaires puissent élire des représentants dans des instances paritaires (composées d'autant de représentants des personnels que de l'administration). C'est un outil de défense individuelle et collective, un moyen de porter haut et fort les revendications des non titulaires face à l'administration. Mais le Rectorat semble vouloir réduire la portée de ces élections professionnelles : aux conditions déjà très restrictives limitant le corps électoral (contrat de 6 mois, recrutement un mois avant la date du scrutin), il ajoute des obstacles : refus de placer la date des élections le même jour (2 décembre) que celles des titulaires, imposition du vote par correspondance et non à l'urne sur le lieu de travail. Il est donc essentiel de participer à ces élections afin de donner toute leur légitimité à ces commissions paritaires pour en élargir les compétences (sur les affectations, l'avancement,...).

L'élection de Commissaires Paritaires non titulaires de la Fsu sera l'occasion d'envoyer un signal fort pour dire « stop à la précarité » aux pouvoirs publics, mais aussi d'être représenté par des élu(e)s qui argumenteront en lien avec toute la profession. Ils auront en effet avec eux tout le poids de la Fsu, première fédération de la Fonction publique et la seule à avoir des élu(e)s dans tous les corps de titulaires ! Ce poids comptera face à l'Administration !

A REMPLIR AVEC PRECISION

Fiche à renvoyer au SNES académique

au S3 : ***3 rue Guy de Gouyon du Verger – 94112 Arcueil Cedex -*** ou au ***s3ver@snes.edu***

Non Titulaires : fiche de suivi syndical

Cette fiche permet de mieux connaître votre parcours, de vous suivre, de vérifier si vous avez droit au CDI, si vous êtes prioritaire par rapport au réemploi. Comme les non-titulaires changent très souvent d'affectation, disposer de vos coordonnées personnelles nous permettra de vous contacter plus facilement pour vous informer.
Vous pouvez également la télécharger en ligne sur notre site www.versailles.snes.edu et nous l'envoyer remplie par mail à la section académique : nontit@versailles.snes.edu en précisant en objet « fiche de suivi non-titulaires ».

Important…*cette fiche contenant des données personnelles, n'oubliez pas de la dater et de la signer en bas de page avant de la retourner, pour la valider et autoriser le SNES à effectuer le suivi de votre situation.*

DISCIPLINE :

Sexe	**Date de naissance**	**NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire, en capitales**
H ou F	/___/___/_____/	_____
		NOM (S) figurant sur la carte syndicale (si différent)_____

Prénoms_____**Nom de naissance**_____

Adresse personnelle_____

_____

Code postal /__/__/__/__/__/ **Commune**_____

N° de téléphone /___/___/___/___/___/ **Couriel**_____

N° de téléphone mobile /___/___/___/___/___/

Etablissement de rattachement administratif :_____

_____/CODE/__/__/__/__/__/__/__/__/

Etablissement d'exercice (si différent du rattachement_____

_____/CODE/__/__/__/__/__/__/__/__/

Votre type de contrat :

- o MAGE en CDI
- o Vacataire
- o Contractuel(le) en CDD
- o Contractuel(le) en CDI

Entourez la bonne mention.

Votre situation à la rentrée 2008 :

CDD / Vacataire / sans poste

Dates du contrat :_____

_____

Nombre d'heures :_____

Votre situation :

Concours, diplôme, formation préparée :_____

Année scolaire	Périodes du contrat	Lieu et quotité travaillée
2007-2008		
2006-2007		
2005-2006		
2004-2005		
2003-2004		

N° SNES
(voir carte syndicale)
_____

Cotisation remise
le /___/___/_____

Académie : _____

IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 45, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date : /____/_____/_____/ Signature :

REUNION DE TOUS LES NON TITULAIRES

Le mercredi 8 Octobre à 14 h30

Section académique du SNES
3, rue Guy Gouyon du Verger
94 112 Arcueil cedex
(RER B—sortie Arcueil Cachan)

=> Pour faire le point sur la rentrée

=> Pour débattre de la situation

=> Pour construire des actions

VENEZ NOMBREUX !

Il est essentiel dans un tel contexte de ne pas rester isolé(e).

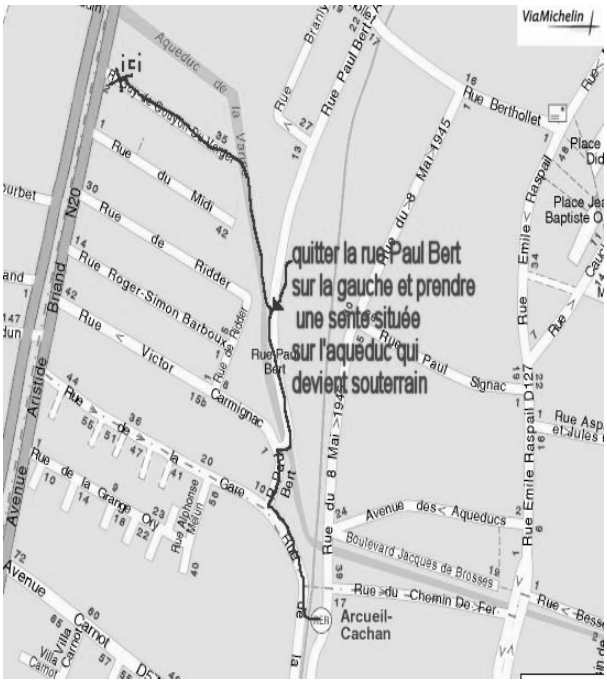

Les permanences à la section académique:

Nous joindre :
Par téléphone : 08 11 11 03 84/85 (tarification locale)
À partir d'un portable : 01 41 24 80 56
Par fax: 01 41 24 80 62
Par mail: s3ver@snes.edu
Site : www.versailles.snes.edu
Adresse : 3, rue Guy de Gouyon du Verger
94 112 Arcueil cedex

Responsables du secteur non titulaires:
Jean-Marie Barbazanges/Olivier Maisondieu

Mail : nontit@versailles.snes.edu